



A.C.A.T.

7, rue Lardennois

75019 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE DE FRANCE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
R.C.S. PARIS B 572 078 491 – SIRET 572 078 491 00048
215, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS
TÉL. 01.45.62.00.51 EMAIL SOCIETE@MBMCONSEIL.COM

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mai 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC 2018-06 obligeant les associations percevant plus de 153 000 € de ressources ouvrant droit à avantage fiscal à présenter dans l'annexe des comptes annuels un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment porté notre attention sur :

- Les contributions volontaires en nature :

La note « Contributions volontaires en nature » de l'annexe expose les règles relatives à la valorisation du bénévolat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié les modalités d'évaluation et la justification des heures de bénévolats et nous nous sommes assurés que la note « Contributions volontaires en nature » de l'annexe fournit une information appropriée.

- Le Compte Emploi Ressource :

Nous avons vérifié la cohérence et la correcte application du règlement ANC n°2018-06 concernant le Compte Emploi Ressource.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le

MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Bruno FOURRIER

**Action des Chrétiens pour l'Abolition de la
Torture**

7, rue Georges Lardennois
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023



Société d'expertise comptable
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.94

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	116 552	113 267	3 285	11 385
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	22 694		22 694	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	194 404	169 426	24 978	37 132
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	336 667		336 667	367 897
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 728		18 728	27 474
Autres immobilisations financières	32 442		32 442	30 647
TOTAL I	721 486	282 693	438 794	474 535
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours	378		378	1 484
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 261		1 261	219
Créances reçues par legs ou donations	92 055		92 055	76 149
Autres	60 572		60 572	60 473
Valeurs mobilières de placement	1 074 960	7 541	1 067 419	1 199 268
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 716 581		1 716 581	2 521 076
Charges constatées d'avance	54 939		54 939	59 557
TOTAL III	3 000 746	7 541	2 993 205	3 918 226
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 722 232	290 234	3 431 999	4 392 762

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	204 219	204 219
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	607 715	607 715
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	488 066	188 066
Report à nouveau	2 025 436	1 689 562
Excédent ou déficit de l'exercice	-713 990	635 873
Situation nette	2 611 445	3 325 436
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	2 611 445	3 325 436
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	371 792	411 965
Fonds dédiés		
TOTAL III	371 792	411 965
Provisions		
Provisions pour risques	70 000	70 000
Provisions pour charges	102 039	126 707
TOTAL IV	172 039	196 707
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 699	250 333
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	213 992	207 802
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31	519
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	276 721	458 654
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 431 999	4 392 762

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	202 550	204 695
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	51 063	54 402
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	70 824	53 754
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 732	12 112
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 250 402	2 311 592
Mécénats		500
Legs, donations et assurances-vie	199 721	1 241 203
Contributions financières		95 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19 000	20 506
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 494	3 776
TOTAL I	2 809 786	3 997 539
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	7 319	12 050
Variation de stocks	1 106	4 106
Autres achats et charges externes	1 597 984	1 606 369
Aides financières	6 780	
Impôts, taxes et versements assimilés	129 515	109 945
Salaires et traitements	1 187 397	1 081 060
Charges sociales	494 533	425 039
Dotations aux amortissements et dépréciations	24 061	21 691
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	103 225	89 503
TOTAL II	3 551 922	3 349 762
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-742 136	647 777
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 625	7 575
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	11 156	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	31 781	7 575
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		18 698
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		18 698
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	31 781	-11 123
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-710 355	636 654

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	3 635	781
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 841 567	4 005 113
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 555 557	3 369 240
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-713 990	635 873

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	373 816	240 875
TOTAL	373 816	240 875
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	373 816	240 875
TOTAL	373 816	240 875

Présentation de l'association

L'ACAT est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme créée en 1974. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.

L'ACAT a pour but de combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la [torture](#), les [exécution capitales](#) judiciaires ou extra-judiciaires, les [disparitions](#), les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

L'ACAT effectue un travail d'enquête, d'analyse, d'assistance juridique et de plaidoyer. Elle mène des missions de terrain, rédige des rapports, dépose des plaintes devant des juridictions. Elle accompagne également les demandeurs d'asile dans leur démarches. Elle a aussi pour mission de sensibiliser l'opinion publique notamment par les médias et manifestations militantes.

Elle fonde son action sur un réseau actif de 28 000 membres (adhérents et donateurs) , 210 groupes agissant dans toute la France.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 3 431 999 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -713 990 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par l'ANC n°2020-18 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

L'année 2023 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- Une baisse de 2,4% des dons par rapport à l'année 2022.
- Les recettes des legs sont moins importantes que l'exercice précédent. Cette source de financement est aléatoire d'une année sur l'autre, l'année 2022 ayant été une année exceptionnelle.
- Un report sur 2024 du versement des allocations 2023, environ 95 K€, accordées par la Fondation ACAT. Le report lié à des problèmes d'ingénierie technique.
- Une demande de rescrit social sur le versement mobilité est en cours de traitement par l'URSSAF IDF permettant de bénéficier d'une exonération rétroactive pour 2023.
- Une augmentation significative des coûts de certains prestations et matières premières (affranchissements, papiers, prestations d'impression...) en lien notamment avec l'inflation
- Le recours durable à de nouvelles prestations nécessaires à la digitalisation de nos actions et à la sécurisation de nos process et outils informatiques.

Changement de méthode

Le règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC 2018-06 oblige les associations percevant plus de 153 000 € de ressources ouvrant droit à avantage fiscal à présenter dans l'annexe des comptes annuels un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger à compter de l'exercice 2023. S'agissant de la première application de ce règlement, la présentation de cet état constitue un changement de méthode comptable.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC 2018-06 est mise à la disposition du public au siège social sur demande adressée à la direction.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels	1 à 3 ans,
Matériel et outillage	1 à 10 ans,
Agencements et aménagements	2 à 4 ans,
Mobilier de bureau et informatique	1 à 3 ans,
Mobilier	1 à 5 ans.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Catégorie	Nature	Valeurs comptables	Valeur liquidative	PV ou MV latente
Titres capitalisation	Instrument de trésorerie	10 060	10 060	
Parts sociales Caisse d'Épargne	Parts	202 480	202 480	
Parts sociales Crédit Coopératif	Parts	460 236	452 233	-8 003
Compte Titres Crédit Coopératif	Parts	25 997	26 459	462
Comptes sur livret CODEVAIR	Livret	101 007	101 007	
Livret association	Livret	184 621	184 621	
Livret A Sup Association	Livret	90 558	90 558	
Livrets régions	Livret	22 533	22 533	
Total	-	1 097 492	1 089 951	-7 541

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée en cas de détérioration ou de risque de mévente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds reportés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources de legs et donations qui reste en cours de réalisation.

Les fonds reportés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 371 792 euros.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 00-06.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements de départ à la retraite

L'engagement de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2023, à 91 040 euros.

Cet engagement a été valorisé en considérant un départ volontaire à 65 ans pour l'ensemble des salariés sur la base des dispositions prévues par l'accord d'entreprise. L'augmentation moyenne des salaires retenue est 1%, le taux de charges sociales et fiscales est de 50% et le taux d'actualisation de 3,170 %.

La probabilité de présence dans l'entreprise a été évaluée selon les règles suivantes :

Conditions	Taux de présence
Si plus de 60 ans au 31/12/N	1,0
Si de 50 à 59 ans au 31/12/N	0,9
Si de 40 à 50 ans au 31/12/N	0,6
Si moins de 40 ans au 31/12/N	0,3

Contributions Volontaires en nature

Administrateurs

Les administrateurs de l'ACAT sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Bénévolat

L'association a bénéficié en 2023 de l'aide des adhérents bénévoles au sein du secrétariat national et de ses instances : 2 687 heures :

- Réunions BE et Codi : 1 480 heures.
- Commissions et CCI : 625 heures
- Bénévolat divers (SGDA, comptabilité, asile...) : 582 heures.

Le coût horaire moyen chargé de l'année est de 16.36 euros

Sur cette base, la contribution de ces bénévoles est évaluée à **43 966€**,

Soit : 1.48 équivalent temps plein.

Les heures effectives de bénévolat en région, sont recensées et renseignées sous l'autorité des coordonnateurs régionaux qui s'assurent que ces heures sont justifiées par des documents probants.

Ces heures relèvent des trois grandes catégories de bénévolat à l'ACAT :

- Le bénévolat d'organisation et d'administration
- Le bénévolat d'intervention
- Le bénévolat d'expertise.

Pour l'année 2023 le nombre d'heures de bénévolat en région se monte à : 20 162 Heures

Le coût horaire moyen chargé de l'année est de 16.36 euros

Pour une valorisation de : **329.850 €**

Soit : 11.08 équivalents temps pleins.

Au total, le bénévolat est évalué à **373 816 €** pour 2023 soit **22 849 heures** ou **12.55 équivalents temps pleins**.

Abandons de frais

Les dons sous forme « d'abandon de frais » s'élèvent en 2023 à 8 656 euros contre 11 568 euros en 2022.

Les adhérents de l'ACAT sont sensibles à cette forme de don qui leur permet de soutenir leur association en ne lui faisant pas supporter les frais de leur engagement, même s'ils seraient en droit de prétendre aux remboursements auxquels ils renoncent.

Régime fiscal

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et le 16 février 1999 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les activités commerciales de l'ACAT que sont les activités de publication, sont sectorisées et sont assujetties aux impôts commerciaux.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat et à l'engagement associatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 193 897 € annuel. Les rémunérations s'entendent des salaires bruts et avantage en nature

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	116 552		22 694
TOTAL	116 552		22 694
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	6 229		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	184 368		3 807
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	367 897		
TOTAL	558 494		3 807
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	58 121		
TOTAL	58 121		
TOTAL GÉNÉRAL	733 167		26 501

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			139 246	
TOTAL			139 246	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agenct et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenct et aménagt. divers			6 229	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			188 175	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés		31 230	336 667	
TOTAL		31 230	531 071	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		6 952	51 170	
TOTAL		6 952	51 170	
TOTAL GÉNÉRAL		38 182	721 486	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 167	8 100		113 267
TOTAL	105 167	8 100		113 267
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 229			6 229
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 236	15 961		163 197
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	153 464	15 961		169 426
TOTAL GÉNÉRAL	258 631	24 061		282 693

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges	70 000			70 000
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations	105 894		14 854	91 040
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	20 812	9 066	18 879	10 999
TOTAL II	196 707	9 066	33 733	172 039

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation	18 698		11 156	7 541
TOTAL III	18 698		11 156	7 541
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	215 404	9 066	44 889	179 581
- D'exploitation		9 066	33 733	
Dont dotations et reprises : - Financières			11 156	
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	18 728		18 728
Autres immobilisations financières	32 442		32 442
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	1 261	1 261	
Reçues sur legs ou donations	92 055	92 055	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 136	1 136	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	7 401	7 401	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	52 035	52 035	
Charges constatées d'avance	54 939	54 939	
TOTAL	259 997	208 827	51 170

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 699	62 699		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	75 123	75 123		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	130 365	130 365		
Impôts sur les bénéfices	3 635	3 635		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 868	4 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	31	31		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	276 721	276 721		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 583	38 870
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	112 385	111 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	148 968	150 857

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	92 055	76 149
Autres créances		4 680
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	92 055	80 829

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	54 939	59 557
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		54 939	59 557

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	147 680
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	43 099
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	40 173
TOTAL	230 951

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	31 230
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	31 230

SOLDE DE LA RUBRIQUE	199 721
-----------------------------	----------------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	2 250 402	2 250 402	2 311 592	2 311 592
Legs, donations et assurance-vie	199 721	199 721	1 241 203	1 241 203
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	2 450 123	2 450 123	3 552 795	3 552 795
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	202 550		204 694	
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie			95 000	
Autres produits non liés à la générosité du public	148 152		152 625	
TOTAL II	350 702		452 319	
Subventions et autres concours publics	III 14 732			
Reprises sur provisions et dépréciations	IV 26 010			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	V			
TOTAL (I à V)	2 841 567	2 450 123	4 005 114	3 552 795
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	2 206 404	1 920 033	2 119 002	1 795 420
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	31 710	27 594	33 606	29 811
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	2 238 114	1 947 627	2 152 608	1 825 231
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	558 747	516 082	543 491	501 212
Frais de recherche d'autres ressources	43 051		43 958	
TOTAL II	601 798	516 082	587 449	501 212
Frais de fonctionnement	III 715 645	622 761	629 181	558 124
Dotations aux provisions et dépréciations	IV			
Impôt sur les bénéfices	V			
Report en fonds dédiés de l'exercice	VI			
TOTAL (I à VI)	3 555 557	3 086 470	3 369 238	2 884 567
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-713 990	-636 347	635 876	668 228

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	373 816	373 816	240 875	240 875
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	373 816	373 816	240 875	240 875
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	373 816	373 816	240 875	240 875
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	329 850	329 850	197 708	197 708
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I	329 850	329 850	197 708	197 708
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III	43 966	43 966	43 167	43 167
TOTAL (I + II + III)	373 816	373 816	240 875	240 875

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2023	31/12/2022	Ressources par origine	31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	1 920 033	1 795 420	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	27 594	29 811	Dons manuels	2 250 402	2 311 592
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	199 721	1 241 203
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	1 947 627	1 825 231			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	516 082	501 212			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	516 082	501 212			
Frais de fonctionnement III	622 761	558 124			
TOTAL EMPLOIS	3 086 470	2 884 567	TOTAL RESSOURCES I	2 450 123	3 552 795
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.		668 228	Déficit de la génér. du public de l'ex.	636 347	
TOTAL	3 086 470	3 552 795	TOTAL	3 086 470	3 552 795

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 323 508	655 280
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-636 347	668 228
(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	687 161	1 323 508

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	329 850	197 708	Bénévolat	373 816	240 875
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I	329 850	197 708	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III	43 966	43 167			
TOTAL	373 816	240 875	TOTAL	373 816	240 875

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2023	31/12/2022
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Annexe au compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC2018-06 modifiant le règlement 2008-12 du 07 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Emplois

A/ Les dépenses sont ventilées entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sur la base de la comptabilité analytique organisée de la façon suivante :

- Coûts directs :
- Chaque dépense est enregistrée à la fois par nature (comptabilité générale) et par poste (en fonction du service ou du secteur pour lequel elle est destinée)
- Les salaires sont répartis suivant les services auxquels appartiennent les salariés. Les salaires de ceux qui occupent un poste les amenant à intervenir dans plusieurs services sont répartis entre ces services au prorata du temps qu'ils consacrent à chacun d'eux.
- Coûts indirects :
- Les frais du département développement sont répartis entre les missions sociales et la recherche de fonds à hauteur respectivement de 70% et 30%.
- Frais de fonctionnement :
- Un certain nombre de dépenses ne peuvent être directement affectées à chaque service. Tout au long de l'année, elles sont inscrites dans la section « Administration générale »
- Pour l'essentiel, il s'agit de dépenses communes : charges des personnels des services supports, loyers, électricité et entretien des bureaux ; mobiliers et fournitures de bureau ; téléphone, fax et internet ; affranchissements non tracés ; assurances ; médecine du travail.
- Ces dépenses sont réparties entre les divers services en proportion du nombre de salariés affecté à chacun d'eux et, plus précisément, du nombre d'heures qu'ils y consacrent pour ceux qui opèrent sur plusieurs services. La répartition est identique à celle qui prévaut pour les salaires.

B/ Les dépenses du compte de résultat sont affectées aux emplois de l'exercice au prorata des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources.

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Biens immobiliers	367 897		40 173	327 724
Numéraires comptes bancaires	44 068			44 068
TOTAL	411 965		40 173	371 792
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	411 965		40 173	371 792

Variation des fonds propres art.432.22

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	204 219				204 219
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	795 781	300 000			1 095 781
- dont générosité du public					
Report à nouveau	1 689 562	335 873			2 025 436
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	635 873	-635 873		713 990	-713 990
- dont générosité du public					
Situation nette	3 325 436			713 990	2 611 446
- dont générosité du public					
Dotations consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	3 325 436			713 990	2 611 446
- dont générosité du public					

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	23	

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	9 000
Conseils et prestations de services	
TOTAL	9 000

Commentaires : néant

Ressources de l'association

Produits de l'association

Les recettes de l'association sont constituées des sources de revenus suivantes :

- Les ventes de publications ;
- Les participations des adhérents aux manifestations ;
- Le mécénat ;
- Les dons des particuliers ;
- Les adhésions des membres ;
- Le produit des legs ;
- Le produit des placements financiers.

Dans tous les cas, la constatation des recettes est effective sur la base des engagements reçus.

Traitement des cotisations

Un adhérent est considéré comme « à jour » de ses cotisations pendant une durée d'un an à partir de la date de paiement de sa cotisation. Les cotisations perçues lors d'une exercice N courent sur 12 mois. Elles sont enregistrées en totalité au cours de l'exercice de leur perception, sans étalement.

Ventilation des ressources d'exploitation

Dons	2 250 402
Legs, donations et assurances-vie	199 721
Adhésions	202 550
Participations aux frais	70 824
Ventes de publications	51 063
Reprises des provisions	14 854
Subventions d'exploitation	14 732
Autres produits	5 640
TOTAL	2 809 786

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	173
AUTRICHE	100
BELGIQUE	517
CANADA	60
ESPAGNE	152
ITALIE	1 014
JAPON	64
LUXEMBOURG	1 070
ROYAUME UNI	200
SUISSE	1 848
TOTAL	5 198

